

Pôle Réseaux d'Énergie

Rédigé Édouard MARTINETTI

Tél. +33 (0)2 40 99 48 49

Fax + 33 (0)2 40 41 49 38

edouard.martinetti@nantesmetropole.fr

[PJ : diaporama présenté en séance](#)

Réf. : ESP_RdE_K07I_commission281124

Compte-rendu

Objet de la réunion : Commission des usagers du réseau de chaleur ZAC de la Minais

Date de la réunion : 28 novembre 2024

Participants pour la Ville, Nantes Métropole et IBEM/IDEX :

Ville de Sainte-Luce sur Loire

Catherine CORBES, 1ere adjointe de ville de Sainte-Luce sur Loire

Nantes Métropole

Philippe WEISZ, responsable Pôle Réseaux d'Énergie
Edouard MARTINETTI, Chargé de mission Pôle Réseaux d'Énergie

IDEX

Benoit HURAD, Directeur technique
Anthony KERMANAC'H, Directeur de la Performance
Abib AKIMBOLA-PRUVOST, Responsable d'Exploitation

NALDEO (AMO de Nantes Métropole)

Marc BRANCHU, Directeur de projets

Air Pays de la Loire

Kristan CUNY-GUIRRIEC, Ingénieur d'études

Diffusion :

Participants, invités présents et invités excusés

Compte-rendu

Présentation du diaporama par Air Pays de la Loire, Nantes Métropole, NALDEO, jointe à ce compte-rendu.

Les questions et échanges ayant eu lieu à l'issue du diaporama sont récapitulés ci-dessous.

Air Pays de la Loire intervient pour un point d'information sur la campagne de mesure de la qualité de l'air qui est en cours sur la ZAC de la Minais.

Air Pays de la Loire revient sur les différents emplacements de la station de mesure qui avaient été envisagés. Aucun emplacement n'était mauvais et chacun avait leur propre intérêt. Néanmoins, le choix de la station de mesure sur le parking de la salle de sport à proximité du groupe scolaire a été retenu pour les raisons suivantes :

- position sous les vents dominants et à distance correcte,
- mesure la qualité de l'air à proximité d'établissements recevant du public,
- emplacement sur du foncier communal avec accord de la mairie,
- possibilité d'alimenter la station de mesure en électricité.

Il est précisé que les résultats des mesures ne seront rendus publiques qu'à la fin de la campagne et après traitement des données.

A la demande de la Mairie, il sera proposé une réunion de présentation des résultats de la campagne de mesure par Air Pays de la Loire (réunion à prévoir vers mars/avril 2025).

Est-ce que le développement à venir du réseau peut modifier l'impact de la chaufferie sur la qualité de l'air ?

Actuellement, par temps de froid, la chaudière bois fonctionne déjà à 100 % de sa puissance. Le développement du réseau entraînera surtout un appoint gaz plus important en période hivernale. Un plus grand développement du réseau ne modifiera donc pas les résultats de la campagne de mesure de la qualité de l'air.

Le remplacement des chaudières gaz a-t-il eu lieu au bon moment alors que de nouveaux raccordés sont prévus en 2027 et 2030 ?

Oui, le dimensionnement des nouvelles chaudières gaz a pris en compte ces besoins supplémentaires à venir. Par ailleurs, ces raccordements pourront augmenter la période de fonctionnement de la chaudière bois avec les besoins en chaleur supplémentaires pour l'ECS (Eau Chaude Sanitaire).

Des locataires du bailleur LNH de la résidence Temp'O ont fait remonter à la mairie que les logements n'étaient pas assez chauffés.

IBEM n'a pas eu connaissance de dysfonctionnement du réseau de chaleur sur le secteur de la résidence Temp'O. Par ailleurs, il n'y a eu aucune alerte de la part de LNH concernant un problème provenant du réseau.

Il semble donc très probable que cette insuffisance de température soit liée soit à un problème du réseau secondaire propre à l'abonné, soit à une température de consigne dans les logements fixée par LNH qui serait ressentie comme insuffisante par les locataires.

IDEX se rapprochera de cet abonné pour confirmer ce point, et l'inviter, le cas échéant, à se rapprocher de son exploitant des installations secondaires.

Compte-rendu

Est-ce que le filtre à manches permet d'abattre les poussières en PM 2,5 ?

La réglementation impose une valeur limite d'émission de poussières quelque soit les PM. Le filtre à manches permet donc un abattement global des poussières et les contrôles réglementaires vérifient les concentrations en poussières sans distinction des PM.

Néanmoins, pour avoir plus d'information sur l'abattement des PM 2,5, IBEM demandera des précisions techniques à son fournisseur de manches, et envisage au prochain contrôle réglementaire, prévu en 2025, une mesure spécifique à l'organisme agréé (mesure non imposée par la réglementation).

Il est rappelé que les équipements de filtration (filtre à manches + multicyclone) installés dans la chaufferie bois de La Minais permettent de respecter très largement les limites d'émission de poussières fixées par la réglementation.

Est-ce que la puissance de 341 kW qui est souscrite pour la résidence Temp'O est bien dimensionnée, et est-ce que les consommations relevées avec les nouveaux compteurs sont désormais cohérentes ?

Les consommations par logement de la résidence Temp'O sont désormais cohérentes par rapport aux consommations des autres abonnés du réseau de chaleur de la Minais.

La période de fonctionnement depuis la mise en place des nouveaux compteurs est suffisante pour vérifier si le dimensionnement de la puissance souscrite est adapté aux puissances appelées (à corriger de la rigueur climatique).

D'ici début décembre, IBEM pourra récupérer l'extraction de l'historique des puissances appelées sur 13 mois, et reviendra vers l'abonné Temp'O pour discuter de ce point.

Est-ce que les raccordements à venir permettront d'optimiser le tarif ?

Les raccordements à venir sont déjà pris en compte dans le dimensionnement du réseau. Les recettes supplémentaires liées à ces raccordements permettront juste de financer les investissements initiaux sans pour autant permettre une réduction du tarif.